



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Medecine scolaire

Question écrite n° 10753

Texte de la question

M Bernard Lefranc appelle l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale sur la situation des medecins du service sante scolaire dans l'attente, depuis 1983, d'un statut. Il lui demande de bien vouloir lui preciser les intentions du Gouvernement a l'egard de cette categorie de personnel.

Texte de la réponse

Reponse. - En vertu de la repartition des competences gouvernementales arretees lors du rattachement de la sante scolaire au ministere de l'education nationale au 1er janvier 1985, ce departement s'est vu transferer les emplois d'infirmiere et d'assistante sociale. Le ministere de la solidarite continue a assurer la gestion des medecins et du personnel de secretariat qui demeurent mis a la disposition du service de sante scolaire. Compte tenu des difficultes generees par cette situation notamment en matiere de maitrise des moyens en personnel, des contacts on ete pris recemment avec le ministre de l'education nationale en vue de reunifier la gestion de l'ensemble des personnels travaillant dans ce service et de la placer totalement sous sa responsabilite. Cette proposition s'accompagne d'une reflexion sur la situation des medecins de sante scolaire dans la mesure ou le transfert des emplois pourrait etre l'occasion d'une consolidation statutaire. C'est donc dans ce cadre que des solutions pourraient etre recherchees pour remedier a la situation preoccupante du service de sante scolaire.

Données clés

Auteur : [M. Lefranc Bernard](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10753

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 1989, page 1202